

QUE DE NIEU ?

QUOI DE NEUF ?

Petit périodique d'infos municipales de LA TOUR D'AUVERGNE.

N°11
AOUT 2022



Aucun doute que l'été 2022 laissera son empreinte à la Tour d'Auvergne. Une nouvelle fois, la municipalité a dû faire preuve de réactivité pour saisir toutes les opportunités et s'adapter au contexte.

Dans la continuité des engagements pris, les choix qui sont faits pour répondre aux situations imprévues se font collégialement lors des réunions du mardi soir. Sans ces échanges hebdomadaires qui permettent aux élus de débattre et de faire une proposition, l'action serait moins efficace. L'inertie serait plus grande. Dans ce nouveau « QUE DE NIEU », vous trouverez plusieurs exemples concrets issus de ce travail collectif.

Je remercie chaque élu pour son implication dans ce fonctionnement et cette organisation. Au lendemain d'une programmation estivale bien remplie, je remercie aussi les associations, les bénévoles et les commerçants pour leurs actions au service de la commune, de son image et de ses habitants.

Au-delà de la gestion quotidienne et des événements programmés, cet été est aussi marqué par la sécheresse exceptionnelle et précoce que subit notre région.

Contraints, nous avons dû faire des choix difficiles pour l'usage de l'eau. (arrêté préfectoral imposant la fermeture des fontaines, interdisant l'arrosage des terrains de sport...)

Soumis au changement climatique, nous restons très préoccupés par la situation sanitaire du plan d'eau et de la forêt d'Auzat.

Attentifs, nous le sommes au regard de l'évolution des choses qui pourrait impacter

lourdement les agriculteurs dans les mois à venir.

« La montagne est difficile à gravir mais chaque pas vers le sommet est un pas de plus vers demain. »

Bonne lecture à tous ! Yannick TOURNADRE

❖ Travaux

➤ Création trottoir

Des travaux d'amélioration de cheminements piétons dans le Bourg ont été réalisés par l'entreprise TP LYAUDET :

- Création d'un trottoir sur 90 m à l'entrée du Bourg, route de Tauves dans la continuité de l'existant. Cet aménagement permettra aux piétons et aux collégiens de rejoindre en toute sécurité leur domicile.

Le montant des travaux est de 10 850.00 €, une subvention « amende de police » de 6140.00 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

La plantation des arbres est prévue à l'automne.

- Sécurisation d'un chemin piétons avec revêtement en enrobé, mur de soutien et pose de balustrade pour accès à la salle des fêtes et aux bureaux du 1er étage.

Le montant des travaux est de 17 462.00 €. Une subvention « amende de police » de 7500.00 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

La pose de la balustrade est prévue prochainement.



➤ Centre d'hébergement sportif saisonnier

« Paul Marion »

Les travaux de réhabilitation des anciennes colonies en centre d'hébergement sportif saisonnier « Paul Marion » débiteront en septembre 2022 sous la conduite de l'architecte Mme Hélène CHARLES.

Les travaux de menuiseries et bardage seront effectués par l'entreprise LAFIX-COURTADON, l'électricité par l'entreprise TAZÉ, la peinture, revêtements de sols et plâtrerie par l'entreprise SAS Serge TOURNADRE et le gros œuvre (curage/démolition) par l'entreprise BS Bâtiment.

Le montant des travaux prévu s'élève à 215 000.00 € HT.

* Subventions acquises à hauteur de 78 % de la dépense prévue. (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat via le Plan Avenir Montagne).

➤ Salles voûtées

Les travaux d'aménagement des salles voûtées de la maison Moulin en bibliothèque et office de Tourisme ont débuté.

Ils comprennent 6 lots : -Démolitions : Entreprise BOYER ; -Menuiseries : Entreprise DE SOUSA ; -Cloisons, Peinture : Entreprise MIOCHE ; -Carrelage ,Faïence : Entreprise CMG ; -Electricité, Chauffage : Entreprise DOMELEC ; -Plomberie, Sanitaire : Entreprise MAGRIT

Montant des travaux : 200 021.97 € HT (travaux) +19 600.00 € HT (honoraires), soit un montant global de 219 621.97 € HT

*Subventions acquises à hauteur de 28 % de la dépense prévue. (Etat via DSIL, Conseil Départemental)

*Subvention en attente : Conseil Régional.

➤ Station-service

Les travaux d'installation de la station-service au lieu-dit « les Ventadoux » débuteront à l'automne. L'alimentation du terrain en électricité a été réalisée. L'emprise foncière où sera implantée cette station, est la propriété du Conseil Départemental. Celui-ci s'engage à céder à la commune les parcelles concernées pour un montant de 9 910.00€ soit 4.32€/m², conformément à l'estimation des services fiscaux.

Un bail emphytéotique avec la société « ENVIEM Retail France SAS » est en cours de rédaction pour une durée de 25 ans. Une redevance fixe sera versée à la commune pour une première période de 2 ans. La commune percevra ensuite une redevance variable au prorata des volumes annuels vendus. Me ALLARD est chargée de la rédaction de ce bail.

❖ DU NOUVEAU A LA TOUR D'AUVERGNE

➤ Les Galoches du Cantal



L'ancienne scierie Roux s'est récemment transformée en atelier-boutique de galoches ! En effet depuis le 25 juin 2022 Eric et David vous accueillent pour vous faire découvrir l'univers des galoches. Si vous avez des vieilles paires de galoches ou de sabots et si vous souhaitez les exposer à la boutique-atelier n'hésitez pas !

Le lieu a été aménagé en conservant l'histoire et l'âme du bâtiment. Le mécanisme de l'ancienne scierie a été conservé dans l'éventualité d'une remise en service. Il est aussi envisagé de valoriser le bois local avec la production de semelles en hêtre du pays.

Un bail commercial a été signé avec la société « La galoche du Cantal »
Montant du loyer : 360 €/mois.



➤ Crêperie Pas de Géants

La crêperie les pas de géants située place du Foirail est ouverte depuis le 27 juin – La famille Brohan-Coutand qui a œuvré pour ce projet depuis plus de 2 ans est heureuse de vous accueillir pour déguster crêpes et galettes bretonnes en profitant d'une vue imprenable sur le massif du Sancy.

« Les Pas de géants » proposent également des repas du jour ou encore la vente d'épicerie fine.

Pour réserver : 04-73-65-21-57.



➤ Office notarial

L'office notarial de Maître Allard vient de déménager route du Midi. Cette nouvelle localisation contribue à dynamiser et à embellir le bourg centre.

L'étude est joignable au 04.73.21.10.28 et ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez adresser un mail à : fabienne.allard@notaires.fr



➤ Garage ROUILLON Automobile

Nous sommes heureux d'accueillir la famille ROUILLON à La Tour d'Auvergne.

Installé dans l'ancien « Garage Maillard », Monsieur ROUILLON, garagiste, se déplace aussi à votre domicile pour le dépannage de vos véhicules à partir du 12 septembre 2022.

Vous pouvez prendre rendez-vous à partir du 16 août 2022 au 06-09-31-25-63.



➤ Epicierie de l'été

Suite à la fermeture du commerce « BH alimentation », la commune a mis à disposition un local pour la création d'un commerce temporaire de fruits/légumes dans l'attente de la reprise de l'épicerie de la place du Centre. Ouverture tous les matins (sauf le dimanche) de 08h00 à 13h00.

Une convention d'occupation précaire a été signée entre les deux parties.

(M. JOYON et la commune)



➤ **Situation du Plan d'eau et compte-rendu de la réunion publique du 15 Juillet 2022.**

-Construit en 1969, le plan d'eau à vocation touristique de La Tour d'Auvergne est né sous l'impulsion du Maire Paul Godonnèche en utilisant l'ensemble des ressources en eau disponibles.

-1^{er} lac d'Auvergne labellisé Pavillon bleu pour l'excellence de son eau de baignade en 2009, il constitue un des atouts touristiques majeurs du territoire en termes d'intégration paysagère et d'offre de loisirs. (Pêche et baignade...)

-En 2011, conformément à la nouvelle réglementation, la rédaction du « profil baignade » (1^{er} du département) a permis de décrire le bassin versant et de recenser les sources d'alimentation et les risques de pollution. Malgré la qualité du diagnostic, ce document n'a pas pris en compte l'alimentation « secondaire » du lac via le trop-plein de l'ancien château d'eau situé au foirail, sur la ligne de partage des eaux entre le ruisseau de Vouheix et la rivière Burande. A posteriori, cette « source artificielle » semblait particulièrement bénéfique...

-En 2014, la réalisation d'un nouveau château d'eau par le SIAEP « Burande Mortagne » pour la branche Sud du réseau au lieu-dit « Peubret » (bassin versant de la rivière Burande) a donc eu l'effet secondaire de supprimer la ressource « discrète » du trop-plein pour l'alimentation du plan d'eau.

Depuis, constat est fait (révision du profil baignade en cours) que la qualité de l'eau du lac se dégrade inexorablement. Pourtant, la commune s'attache à suivre les recommandations formulées dans le document (Rénovation des réseaux d'eaux pluviales, construction d'un bassin de décantation, stop aux produits phytosanitaires sur la voie publique, mise en conformité des installations individuelles, gestion piscicole...).

C'est un véritable « effet papillon » qui se traduit par des fermetures de baignade de plus en plus fréquentes au regard du faible taux de renouvellement de la masse d'eau, du réchauffement rapide et de la prolifération de cyanobactéries...

Un comptage du « déversoir » du château d'eau de Peubret permet d'estimer le débit moyen disponible de 20 à 25 litres/seconde sur l'année (soit 630 000 m³/an). Un dispositif technique mis en place en urgence en 2015 permet de récupérer 2 à 3 litres/ seconde via une ancienne conduite de 75 mm de diamètre. Au regard de la vétusté de la conduite en acier, ce système ne peut pas à lui seul garantir une alimentation pérenne du plan d'eau en été.

-Le profil baignade de 2011 décrivait aussi l'existence d'une ressource provenant d'un bief sur le ruisseau de La Roche. Ce droit d'eau d'origine agricole pour l'abreuvement du bétail sur le secteur de Saulzet/la Fage, non recensé par les services de l'état, a disparu suite à des conflits d'usages et à un mauvais entretien. Plus une seule goutte n'arrive au niveau du « Grand Mégnaud » depuis 2018 ou 2019 !

-Les fermetures de baignade successives et prolongées liées à l'interdiction de consommation de poisson réduisent à néant les efforts de la municipalité pour renforcer l'attractivité et la singularité du site. C'est une catastrophe pour l'activité économique et touristique mais aussi pour l'image de la commune à long terme...

-Mme la députée et M. le Sous-Préfet ont été alertés dernièrement sur ce sujet. En analysant les enjeux écologiques, économiques et touristiques de cette situation, il s'agit de retrouver un débit d'alimentation suffisant pour garantir le renouvellement de l'eau du lac. Dans le contexte actuel de préservation de la ressource, du milieu naturel et des zones humides, la tâche est particulièrement délicate.

-En jouant la transparence, nous espérons la collaboration des services de l'état pour examiner la possibilité technique et juridique d'utiliser officiellement la ressource du trop-plein pour garantir une alimentation durable du plan d'eau de La Tour d'Auvergne.

-C'est une mesure indispensable à la sauvegarde de la baignade et de la pêche sur ce site emblématique de la commune !

Nous souhaitons votre soutien et nous espérons votre mobilisation si besoin est...

Affaire à suivre !

➤ **Stop aux déjections canines**



Cette année, la commune a investi dans l'achat de cendriers hygiène canine sur le site du plan d'eau, nous vous demandons et conseillons de les utiliser. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections de son animal.

sous réserve d'encourir une amende de 35 € selon l'arrêté municipal du 11 mai 2020.

➤ **Plage sans tabac**



Dans le contexte de la lutte anti-tabac, la ligue nationale contre le cancer mène des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local. Ceci est important afin de sensibiliser le public, de normaliser le tabagisme, protéger les jeunes et préserver l'environnement.

La commune participe activement à toutes ses mesures et a pris la décision d'interdire la consommation de tabac sur une partie de la plage du Plan d'eau. Une convention entre les deux parties a été signée, des panneaux sont apposés afin de délimiter cette zone.

➤ Exposition photos

Suite au concours photos lancé du 20 février au 20 mai 2022, 10 photos ont été sélectionnées par le jury et sont exposées autour du plan d'eau cet été. Le public est invité à voter pour sa photo préférée afin de décerner le Prix Public. Une urne se trouve à La Chapelle de Bughes (proche du plan d'eau). Cette même exposition sera visible sur le site la Stèle pendant la saison hivernale. Le prix du public sera remis à l'occasion du vernissage de l'exposition hivernale à La Stèle.



➤ Canyoning cascade Ste-Elisabeth

Une activité canyoning est mise en place à la cascade Sainte-Elisabeth à La Tour d'Auvergne. C'est une nouvelle animation très attractive et singulière pour la région. Elle est proposée par Laurent GRANET via l'office de tourisme (réservation et renseignements au 06-13-72-23-18 ou au 04-73-65-89-77).



❖ Retour sur les manifestations

➤ Foire aux cerises

18 juin : ambiance conviviale et festive en présence de Michel Chevarin sous une chaleur estivale. Merci aux organisateurs, exposants et commerçants.



➤ Festival Voix et Patrimoine

7 juillet visite guidée de l'Eglise Saint-Anne à Saint-Pardoux commentée par M. Christian LAPORTE, architecte du patrimoine. Ascension de la colline de Natzy, concert du groupe Phaos Consort, dégustation de produits locaux. Avec la participation des Amis de l'Eglise de Saint-Pardoux, de Josette RODDE et le soutien du Conseil Départemental.



➤ Evènementiel pétanque

1er juillet : organisé par l'association le Clos Bouliste en présence des plus grands pétanqueurs de France et du Monde !!! Les enfants de l'école de La Tour d'Auvergne ont participé. Le centre infantile de Romagnat était présent. Le spectacle était inédit !



➤ Les journées solidaires

26 juillet : collecte de sang / 51 donateurs
28 juillet : initiations sportives, marché artisanal et vide grenier, séance de cinéma en plein air avec la diffusion du film « Intouchables ».
635.33 € récoltés lors de cette journée reversés au profit de l'ASM Rugby Fauteuil. Merci à Nicolas Valentim champion d'Europe de Rugby Fauteuil et membre de l'équipe de France présent lors de cette soirée.



➤ Fête de l'Eau

24 juillet sous un soleil de plomb. Merci au foyer des Jeunes pour le ventrigrisse et aux enfants de l'école pour la décoration du bourg.



➤ Fete de la sainte-Anne

30 et 31 juillet : succès du repas animé par Mélodiz. Merci à La Tour Animation pour l'organisation.



LA TOUR D'AUVERGNE

FETE PATRONALE DE LA SAINT-LOUIS
WEEK-END DU 27 ET 28 AOÛT
PLACE DU FOIRAIL
HISTORIQUE, AUTHENTIQUE...
DEPUIS LONGTEMPS...POUR TOUJOURS !

<p>SAMEDI 27</p> <p>14h : Concours de pétanque en doublette - 12 € Inscription sur place à partir de 13h45 4 parties gagnées 80 € - 3 parties gagnées 20 € - Lot pour chaque participant</p> <p>Apéro musical Repas dès 19h30 : 13 € Enfant -10 ans : 7 € crudités/chili con carne/millefeuille (Réservation au 06.20.43.66.70) Bal avec Jean-Luc</p> <p>Animations foraines - Petite restauration le samedi à partir de 12h Buvette sur les 2 jours</p>	<p>DIMANCHE 28</p> <p>11h : Messe de la Saint-Louis en musique 12h : Verre de l'amitié Place de l'Eglise - ambiance Guinguette 13h00 : Défilé costumé et élection du plus beau costume enfant et adulte (récompense à chaque participant) 16h : Démonstration de danse Country par "Travel West" 18h : Spectacle équestre / animation de rue par les équestres du Sancy A partir de 19h : Burgers - Frites A zihoo : Retraite aux flambeaux - Rendez-vous au Foirail 21h30 : Spectacle son et lumière Embrassement du château</p>
---	--

➤ Trail de la Reine Margot

6 août : environ 100 participants. 1 225.60 € récoltés au profit de la ligue contre le cancer. Merci à Fabienne CHARBONNEL et Nicolas GANDON.



➤ Grand Prix de pétanque

10 août : 47 triplettes. Un retour de cet évènement pour le plaisir de tous.



❖ INFOS DIVERSES

➤ Chorale La Gentiane

Nous lançons un appel aux musiciens et choristes intéressés par notre formation. Rejoignez-nous à partir de début septembre, tous les jeudis à 20h à la salle des Fêtes. Renseignements au 04.73.21.52.57 ou 04.73.21.52.74

➤ SMCTOM : stop aux erreurs de tri

Depuis le 1er mai 2021, tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac jaune ...mais des erreurs de tri sont encore très présentes et certaines ne sont pas sans conséquences.

(masques, déchets médicaux, couches, emballages pleins ou imbriqués, restes alimentaires, verre, éléments mécaniques, meubles, câbles électriques, bonbonnes de gaz ou encore animaux morts).

De plus, il est interdit de déposer de la litière animale ainsi que des sopalins dans les composteurs.

Merci de votre compréhension